

GO Fioul n°1

Savez-vous

ce qui va se passer en 2011 ? Le Fioul traction arrive !

En effet, dans le cadre d'une directive européenne, la réglementation imposera à compter de 2011 que les professionnels que vous êtes utilisez du « fioul traction » (appelé également gazole non routier) pour les applications moteur. Un tiers des ventes de fioul domestique sur le marché français étant dédié à l'utilisation moteur, cette conversion sera donc importante et il faut en prendre connaissance dès à présent pour bien la réussir.

Savez-vous

ce que cela signifie ?

Vous ne pourrez plus utiliser de fioul domestique dans l'exercice de votre profession.

Vous devrez avoir des stockages distincts pour :

- l'utilisation traction (base gazole moteur 10 ppm de soufre)
- l'utilisation chauffage (base fioul domestique 1000 ppm de soufre).

Comment

vous préparer à l'évolution de la réglementation ?

Tout d'abord en **analysant** les proportions de vos utilisations moteur et chauffage afin de reconsidérer et adapter vos **stockages** en conséquence, mais également pour **anticiper la fréquence de vos approvisionnements** dans ces deux énergies/carburants.

Règles à respecter

Pour un passage réussi au « fioul traction »

Les principaux ennemis les plus fréquemment rencontrés sont l'eau et les bactéries. Il convient, pour les combattre de respecter quelques règles telles que :

- Limiter autant que possible le creux pour minimiser le phénomène de condensation susceptible d'apporter humidité et germes et préférer faire le plein des matériels en fin de journée.
- Utiliser de préférence des installations de distribution équipées de systèmes de filtration adéquats,
- Purger régulièrement les filtres des matériels agricoles / travaux publics lorsqu'ils le permettent
- Vérifier l'étanchéité du bouchon de réservoir du matériel,
- Respecter les préconisations constructeurs et entretenir régulièrement citernes & matériels.

Différences Gazole & Fioul Domestique

Ce qu'il faut savoir...

Stabilité

Du fait de l'incorporation de biocarburant, le gazole est plus hydrophile que le Fioul Domestique. La présence d'eau peut entraîner une prolifération bactérienne ; d'où l'importance des précautions conseillées ci-après.

Tenue au froid

Le gazole répond à une saisonnalité qui ne lui confère pas la même tenue au froid toute l'année (0°C l'été - 15°C l'hiver).

Détergence

Le gazole a un pouvoir plus solvant que le fioul domestique et risque de mettre en suspension les sédiments accumulés sur les parois d'une cuve mal entretenue.

Indice de cétane

De 51 pour le Gazole contre 40 pour le Fioul domestique, l'indice de cétane du Gazole permet un meilleur rendement et moins d'émissions polluantes.

Teneur en soufre : *Impact sur le pouvoir Lubrifiant*

Le gazole n'est pas plus sec que le fioul domestique.

Du fait de l'incorporation de bio à hauteur 7%, le pouvoir lubrifiant sera nettement meilleur, à savoir 460 µm max (HFRR) voire beaucoup moins.

En ce qui concerne la tolérance,

Le fioul est sur une base 1000 ppm alors que le Gazole est sur une base 10 ppm.

La tolérance accordée à ce jour est de 20 ppm (*sous réserve de modification de la part de l'Administration*), il faudra être vigilant quant au mélange de produits. Aucune information ne nous est communiquée sur la gestion de fond de cuve.

Votre assistante commerciale est à votre service pour répondre à vos interrogations, n'hésitez pas à nous contacter !

 **N°Vert 0 800 045 011**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

